



Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC

Prenez avis que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra le 12 juin 2023 à 20 h 00 au lieu ordinaire des délibérations sise au 80, rue Principale à Sainte-Christine-d'Auvergne.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande en faisant parvenir ses commentaires ou objections par écrit à l'attention de la greffière-trésorière, et ce, avant le 12 juin 2023. Les commentaires peuvent être transmis par la poste ou déposés en personne au bureau de la Municipalité à l'adresse suivante : 80, rue Principale, Ste-Christine-d'Auvergne (Qc) GOA 1A0. Les commentaires peuvent également être transmis par courriel à l'adresse suivante : direction@sca.quebec.

Demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 57, avenue du Cap - lots numéros 5 376 462 et 6 564 593

La demande de dérogation mineure n° 2023-2 est déposée afin de rendre conforme :

- Un cabanon existant qui est localisé à une distance de 1,86 mètre d'un autre bâtiment complémentaire, au lieu de 2 mètres.

Le bâtiment ne respecte pas certaines dispositions du Règlement de zonage n° 186-14. Le tableau ci-dessous résume la demande ainsi que les normes s'y rapportant :

CONSTRUCTION VISÉE	ARTICLE (RÈGL. N° 186-14)	NORME	DÉROGATION DEMANDÉE
Cabanon	7.2.2	Un espace minimal de 2 mètres doit être laissé libre entre deux bâtiments complémentaires.	L'espace laissé libre entre le cabanon et le garage isolé est de 1,86 mètre.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, CE 19 MAI 2023.

July Bédard

Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifiée sous mon serment d'office, avoir publié le 19 MAI 2023 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 20 MAI 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

July Bédard

Directrice générale, greffière-trésorière